



PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

Centre Saint-Paul

ANNÉE DE LA VERSION :

2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

15 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Jacques Baruthio	Directeur adjoint
Jenny Enriquez (révision)	TTS
Noémie Ducharme-Lepage (révision)	CO
Nadine Reid-Soucy (révision)	Enseignante
Victor Casanova (révision)	Enseignant

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☐ Oui ☒ Non	La dernière des réunions prévues a dû être annulée en raison d'une absence liée à une urgence. Il s'agira de planifier les rencontres plus tôt dans l'année pour pouvoir les reporter au besoin et éviter de devoir en annuler.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
• <i>Le portrait de situation est toujours représentatif de la réalité actuelle.</i> • <i>Le dernier Questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE) en date a été passé en 2025. Il est envisagé de reprendre cet exercice en 2028 pour maintenir la fréquence de trois ans.</i>



Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Maintenir l'excellente qualité du climat du centre et le sentiment de sécurité	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Événements problématiques rares et résolution des situations en lien avec ces événements. Les élèves expriment de façon informelle leur satisfaction en lien avec le climat du centre. Les enseignants l'ont exprimée lors des rencontres professionnelles.	☒ Oui ☐ Non	Valider que l'expression de la perception de la qualité du climat et du sentiment de sécurité est représentative de la réalité.
No. 2	S'assurer que tous les nouveaux étudiants reçoivent adéquatement l'information à propos des valeurs du centre et le PLVI	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Moyens effectivement mis en œuvre.	☒ Oui ☐ Non	Amélioration des outils de communication des valeurs du centre pour les nouveaux étudiants en Francisation.
No. 3 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	
No. 4 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	

2. Mesures de prévention

Commentaires
• Les mesures semblent adéquates pour le milieu, tant pour le personnel que pour les élèves. • Le nouveau comité pour 2026-2027 se penchera sur la possibilité d'initiatives en complément des mesures existantes. • Une première version d'un document de synthèse simplifié en français facile a été produite, mais elle devra être révisée pour être utilisée tel qu'il a été initialement prévu. • La journée du chandail rose a été peu suivie comparé à l'année précédente en raison d'un problème de communication. Note en est prise pour l'année prochaine.

Les mesures de préventions sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

3. Collaboration des parents

Commentaires
<i>Sans objet (centre d'éducation aux adultes)</i>

Les mesures de collaboration des parents sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

- Les modalités prévues semblent être connues de la majorité des élèves et du personnel.
- Les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte --y compris les affiches du Protecteur national de l'élève-- ont été déployées.
- Aucune carence ou problème n'a été détecté à propos de l'efficacité des modalités.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires

- Aucun bris de confidentialité n'a été signalé.
- Tous les membres du personnel ayant eu à gérer des situations délicates ont montré une attitude scrupuleuse à l'égard de la question de la confidentialité.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
• Les mesures ont été appliquées en fonction du contexte des situations • Les événements ont été consignés ÉVIO.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
• Aucune mesure particulière de soutien ou d'encadrement n'a été nécessaire pendant l'année 2025-2026.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
<i>Aucun événement n'a nécessité l'application de sanctions disciplinaires pour des élèves en 2025-2026</i>

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
<i>Un suivi a été effectué pour vérifier la satisfaction des acteurs concernés quant aux interventions réalisées.</i> <i>Toutes les situations traitées ont pris fin. Aucune récidive n'a été constatée.</i>

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).